

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ  
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2445)

N° CF14

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.